+

Vinc. le 8 janvier '46

Monsieur et cher Confrère,

Quelqu'un me faisait savoir il y a quelques jours que vous n'aviez jamais eu l'intention de faire à Indianapolis l'établissement projetté, votre dernière lettre me mène à penser comme cet ami. Ainsi tout ce que vous avez dit et écrit à ce sujet n'aurait été que manière de gagner du tems et de m'amuser, que ma crédulité ait été trompée, c'est peu de chose. Je ne me reprocherai jamais d'avoir agi avec simplicité, mais votre refus par les conséquences qui en découlent devient un fait fort grave à mes yeux.

L'établissement projetté et qui comme vous me l'aviez dit devait devenir le principal, vous ramenait dans l'Indiana et mettait les frères à la disposition du Diocèse. Mais cela même contrarie vos vues. Vous ne voulez avoir qu'un pied dans l'Indiana, ces vues, vous le savez, je les ai combattues, dès le commencement, mais bien inutilement. Nous verrons si ce sera toujours ainsi.

Nous verrons en tout cela nous mènera et si le bon Dieu bénira votre manière de faire. Pour moi, je ne le puis croire. Le bon Dieu marche trop ouvertement sa providence sur ce Diocèse et sur mon administration, tant pauvre qu'elle soit, pour que je ne croye pas à mon autorité. Il a fait trop promptement justice jusqu'à ce jour de tout ce qui s'est fait contre l'évêque, pour que je ne craigne pas pour vous. Je citais à votre père un exemple entre plusieurs de cette justice du bon Dieu. Vous vous avez appelé ma citation une calomnie (c'est un gracieux compliment, il est vrai, vous n'y pensiez pas qu'il dût m'arriver à l'oreille) vous avez fait grand bruit de cette calomnie. Moi, je n'ai pas répondu. Les faits répondent pour moi. Le scandale retentira bientôt jusqu'à vous. Vous verrez alors si je calomniais. Pour moi, je le dis franchement, il me paraît impossible de croire que bon Dieu bénisse des hommes qui m'attaquent ainsi.

Paris. le 8 janvier 1846

+

J'ai autorisé M. Guignon à avoir un frère; Craignant qu'il ne pût payer, j'aurais même abandonné une partie de la terre que j'ai à Ste Marie. Je vais voir, si votre frère veut aller.

Je ne puis permettre à M. Weinz d'aller en France. J'ai trop de demandes et de besoins de prêtres allemands, dans le Diocèse, pour en laisser partir un bon prêtre. Lui avez vous dire que ce n'est pas de mon autorisation, qu'il est cher vous. quant à sa reconnaissance pour moi, il m'a appris à m'en passer. Il est, au reste, un bill qui devra vous être prochainement envoyé. J'ai payé beaucoup d'argent pour lui; aujourd'hui ni l'intérêt du Diocèse, ni la désiratesse ne me disent de continuer pour lui ces dépenses.

Je vous serai obligé de m'envoyer mon compte. Je vous dois pour le frère, employé à Vincennes, je vous dois pour des taxes que vous avez eu la bonté de payer pour moi. D'un autre côté, vous avez reçu pour moi et de moi ayez la bonté de faire la balance et de me la faire connaître. Je vous serais aussi fort obligé, si vous pouviez me vendre ces $375 acres, que je n'ai plus d'intérêt à conserver. Je vous aurais rendu à Louisville, le même service, si vous l'aviez désiré. avec un peu de patience et d'habileté, on en aurait eu, avant deux ans, peut être 12 ou $15,000. un homme d'affaires m'a dit $20,000 = Comme je puis donner pour le payement, tout le tems désiré pourvu qu'on me donne sécurité, la vente deviendra par là plus facile. - Je vous demanderai aussi de me dire un mot de la terre de Pokagan.

Je vous crois bien capable de donner le plan d'une Eglise pour Mishawaka. Ce n'est donc pas tant du plan, qu'il s'agit, que de ce qu'il suppose. par ex. le lot sur lequel l'église doit être bâtie, les ressources de la congrégation &c. faire que le titre de l'église soit à l'évêque; que l'église ne soit pas ridicule dans sa forme, et qu'elle ne soit pas en dette. ce sont là les principales intentions, qu'a eu vue le titre du Synode de bonis Eccles. No. I. & II. et que je vous recommande.

Il y avait dans une de vos lettres précédentes une note non signée, je n'y ai pas répondu. voici deux mots à ce sujet. J'avais déjà

donné les pouvoirs demandés pour les confessions des Sœurs. Dans le Diocèse, pendant le Carême, on ne fait qu'un repas gras le Dimanche. Je ne connais pas de raisons, pour qu'il en soit différemment à N. D. du Lac. Je n'ai nulle difficulté pour accorder ce que l'on demande par rapport aux collectes; il eût été plus régulier de dire la somme à laquelle elles s'élèvent. Cette concession n'empêchera pas de tenir en ordre les registres spécifiés au Synode. Je n'ai connaissance d'aucun registre envoyé de Southbend à Vincennes. Le Synode parle néanmoins de cet envoi. — Il faudra bien aussi que nous nous entendions sur d'autres points exprimés dans ce Synode. Il paraît que vous croyez, qu'il ne vous oblige que jusqu'à un certain point.

En voilà bien long encore. Je ne dois pourtant pas finir, sans vous remercier de vos souhaits de bonne étrenne. Vous avez raison de me souhaiter la félicité éternelle seulement. Le bonheur temporel, il y a long tems, qu'on me fait n'y plus songer. Je vous bénis volontiers vous et vos frères. J'ai l'honneur d'être avec respect

Votre humble serviteur

+ Cel. Ev. de Vinc

VINCENNES

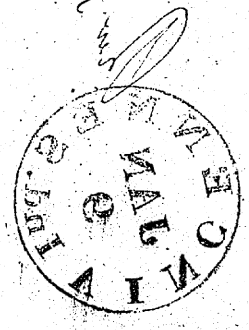

Rev. Ed. Sorin
Southbend Indiana

VINCENNES
JAN 9
Ind.